OEA/Ser.W

 CIDI/RES. 353 (CXVIII-O/21)

 26 octobre 2021

 Original: anglais

CIDI/RES. 353 (CXVIII-O/21)

CHANGEMENT DES DATES DE LA SIXIÈME RÉUNION DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

(Approuvée à sa séance ordinaire tenue le 26 octobre 2021)

 LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ,

AYANT VU la résolution CIDI/RES. 348 (CXIII-O/21), « Convocation de la Sixième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie », laquelle prévoit que la réunion précitée se tiendra le 7 décembre 2021 en mode virtuel,

CONSIDÉRANT :

Que les réunions des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie sont des réunions spécialisées du Conseil interaméricain pour le développement intégré de l’Organisation des États Américains (OEA) ;

Que les États membres de l'OEA ont été considérablement touchés par les répercussions sociales, économiques et environnementales de la pandémie de COVID-19,

AYANT À L’ESPRIT que la pandémie renforce la nécessité pour les États membres de l’OEA de concevoir et de mettre en œuvre d'urgence des politiques, des stratégies et des programmes visant à réduire leur vulnérabilité et à renforcer leur résilience face aux chocs extérieurs, y compris aux effets néfastes du changement climatique, au titre de leurs obligations sur les plans national et international,

CONSCIENT du potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation pour répondre aux impératifs de développement dans les Amériques, y compris ceux qui découlent de la COVID-19,

PRENANT EN COMPTE la résolution CP/RES. 982 (1797/11), « Actualisation des coûts des conférences et réunions financées par l’OEA », adoptée par le Conseil permanent,

DÉCIDE :

1. De changer la date de la Sixième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie, laquelle se déroulera en mode virtuel les 7 et 8 décembre 2021.
2. De donner pour instruction d'allouer le maximum des ressources disponibles énoncées au chapitre 7, sous-programme 74F, conformément aux directives établies dans la résolution CP/RES. 982 (1797/11) pour les préparatifs et la tenue de la Sixième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie.
3. De charger le Secrétariat général de soutenir, par l’intermédiaire du Secrétariat exécutif au développement intégré, les préparatifs et l’organisation de la Sixième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie, et de faire rapport au Conseil interaméricain pour le développement intégré sur les préparatifs et les résultats de celle-ci.

CIDRP03412F01